N° 101. MERCREDI. 18 DÉCEMBRE 1833.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

☞ *Les personnes qui auraient l'intention de renoncer à leur abonnement sont priées de le faire savoir. Celles qui garderont le silence seront présumées vouloir continuer à recevoir le Journal, qui leur sera adressé par la même voie que celle suivie jusqu'à présent.*

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 11 *décembre*.

On écrit des bords du Rhin, en date du 5 décembre :

« Des ouvertures ont été faites récemment par les ambassadeurs des trois grandes puissances du nord au cabinet français, relativement aux objets traités à Munchen-Gratz, concernant la propagande; il a été représenté à ce cabinet qu'il était nécessaire d'y mettre promptement un terme, dans son propre intérêt; car, si, par suite des efforts propagandistes, une révolution éclatait dans un pays quelconque, on y interviendrait immanquablement sur l'invitation du souverain intéressé, et la puissance qui voudrait alors faire valoir le principe de non intervention aurait pour adversaires, non-seulement la puissance qui invoquerait et celle qui effectuerait l'intervention, mais aussi toutes celles qui sont liées entr'elles par les mêmes principes. Le duc de Broglie n'aurait eu d'autres observations à faire que celle qu'une pareille intervention, le cas échéant, ne serait point admissible en Suisse et en Belgique, attendu que des traités connus garantissent la neutralité à ces deux pays, et qu'ainsi des mesures d'intervention n'y pourraient avoir lieu que du consentement de toutes les puissances garantes. Ces ouvertures n'auraient pas produit la moindre mésintelligence. Cependant le duc de Broglie en aurait informé les agens français en pays étrangers, en ajoutant qu'il avait répondu à un des ambassadeurs dont les expressions avaient été moins mesurées, d'une manière très-sévère, en lui mettant sous les yeux l'inconvenance qu'il y avait à accuser le gouvernement français de favoriser la propagande. Au reste, il aurait déclaré aux trois ministres que la France ne souffrirait pas l'intervention à l'égard de trois pays, savoir : la Belgique, la Suisse et le Piémont. » (*Gaz. univers.*)

Du 12. — On écrit de Berlin, 6 décembre :

« On s'occupe dans l'administration militaire de toutes les économies possibles, et afin de diminuer les dépenses, on accorde le plus de congés que l'on peut; c'est aussi dans ce but que le tems du service militaire est réduit à deux années.

» Le maréchal Maison, dont le long séjour étonne tout le monde, est chargé, à ce qu'on dit, de la commission suivante auprès de notre gouvernement; le ministère français désire faire quelque chose pour la cause polonaise, et se débarrasser en même tems des Polonais eux-mêmes. Cette dernière raison a été cause que l'on a accueilli avec empressement le projet de transporter les Polonais en Amérique. On voudrait seulement obtenir de l'empereur de Russie qu'il accordât la même faveur aux Polonais transportés en Sibérie. Craignant que si le maréchal eût fait des ouvertures directes à St-Pétersbourg, il essuyât un refus, on a pris le détour de gagner le gouvernement prussien, et particulièrement notre roi pour ce projet, son humanité étant si reconnue. Voilà la mission du maréchal Maison en cette capitale. »

— Le *Bulletin des lois* prussien, publié le 6 de ce mois, contient les traités d'association de douanes, ainsi que les tarifs-tableaux y annexés, entre la Prusse et les gouvernemens de Hesse-Electorale, Hesse-Darmstadt, Bavière, Wurtemberg, Saxe-Royale, Saxe-Weimar, Eisenach, Meningen, Altembourg, Cobourg-Gotha, Schwartsbourg, Sondershausen, Schwartsbourg-Rudolstadt, principauté de Reuss. Les derniers de ces traités ont été signés définitivement avec la Bavière, le Wurtemberg et la Saxe-Royale, le 31 octobre dernier. On recueillie en ce moment, à Francfort, des signatures pour les pétitions ayant pour objet de demander au sénat l'accession de la ville à l'association prussienne.

— On écrit de Vienne, 7 décembre :

« Le commencement des conférences ministérielles sur les affaires allemandes est maintenant fixé définitivement aux premiers jours de janvier.

» La duchesse de Berry, d'après des lettres de Prague, y est attendu prochainement en visite. Plus tard, elle habitera Gratz. »

ANGLETERRE. — *Londres*, 11 *décembre*.

On écrit de Lisbonne, le 3 décembre :

« Hier on a conduit en cette ville un major, un capitaine, trois autres officiers et trente-six soldats faits prisonniers près de Cartaxo. Notre cavalerie avait surpris l'avant-poste qui s'est rendu à discrétion. Au reste, l'armée garde la même position. Il paraît que l'on cherche à arranger les affaires à l'amiable; mais sans l'intervention des puissances étrangères, cela est considéré ici comme étant impossible.

» Jusqu'ici on n'a encore rien appris des négociations entre don Pedro et don Miguel.

» On annonce à l'instant que l'armée de don Miguel s'est en grande partie retirée dans l'Alentejo, et que les forces restées à Santarem ne dépassent pas 6,000 hommes d'infanterie et 4,000 de cavalerie.

» On dit que lord John Russel a été proposé comme arbitre de l'arrangement entre don Miguel et dona Maria.

» Les intrigues de Saldanha pour s'emparer du pouvoir ont été entièrement déjouées. »

— Les îles du Cap-Vert ont proclamé dona Maria et la constitution. Cette nouvelle a produit beaucoup d'effet à Lisbonne le 28.

Du 12. — La réunion des représentans des cinq puissances, samedi, avait rapport au document rédigé par un membre de la conférence; ce document, qui résume toutes les opérations de ce corps pendant l'automne dernier, a été adopté après avoir subi quelques légères modifications, et il est déposé dans les archives de la conférence. *Requiescat in pace cum cæteris.*

Du 13. — Nous apprenons d'une source sur laquelle nous pouvons compter, que l'absence de M. Van de Weyer a pour motif la conviction des membres de la conférence, que le roi de Hollande *n'a pas encore envie de négocier de bonne foi*, aussi longtems qu'à son avis il reste une chance que les affaires de l'Europe conduisent à une guerre. Le prétexte dont il se sert maintenant pour de nouveaux délais, est le manque de consentement unanime des membres de la confédération germanique. (*Courier.*)

— Le *Standard* ayant annoncé hier que M. Mandizabal, l'agent général de la reine dona Maria, avait reçu la nouvelle que don Pedro avait refusé de consentir à un armistice, le *Courier* déclare aujourd'hui que cette nouvelle est dénuée de fondement.

— On lit dans le *Globe* du 12 :

On apprend d'Odessa que la flotte russe va mettre à la voile par suite d'ordres qu'elle vient de recevoir de St-Pétersbourg. On ignore dans quel but.

FRANCE. — *Paris*, 13 *décembre*.

On assure que M. de Broglie a eu une longue conférence avec le ministre de Prusse et les chargés d'affaires de Hanovre et de Belgique. Une note que M. le comte de Celles avait remise la veille à Louis-Philippe de la part de son souverain, et qui avait été reproduite à cette conférence, a prouvé de nouveau la vanité de tous les protocoles passés et présens.

On assure que le roi de Hollande revient sur toutes les conditions du traité du 28 novembre, et déclare que l'acte seul de séparation des deux états a été consenti par lui. En un mot, tout est remis en discussion comme le 25 septembre, alors que l'on déclarait à Bruxelles que la maison de Nassau avait perdu ses droits sur la Belgique. Un ancien officier d'ordonnance du duc d'Orléans vient, dit-on, d'être envoyé à La Haye, chargé de dépêches du cabinet particulier des Tuileries. (*Tribune.*)

— On assure que le comte Pozzo di Borgo s'est empressé de demander des explications sur les armemens extraordinaires que le gouvernement vient de prescrire dans plusieurs ports de mer. Le peu de confiance qu'a notre cabinet dans l'alliance avec celui de Saint-James, l'empêche d'éviter par-dessus tout de se compromettre avec l'empereur Nicolas; cette réserve a même singulièrement augmenté par suite des dernières dépêches expédiées de

Berlin par le maréchal Maison. Aussi s'est-on hâté d'indiquer la côte d'Afrique comme étant le but de nos expéditions projetées. On assure que l'ambassadeur russe a paru peu satisfait de cette explication, et que celui d'Angleterre, à son tour, ne s'est pas moins montré susceptible sur le fait de préparatifs qui offusquent le commerce britannique.

— On écrit de Madrid, le 3 décembre :

« La gazette d'aujourd'hui porte un décret du 30 novembre dernier qui établit la division du territoire espagnol en 43 provinces ou départemens, ainsi qu'un autre décret sous la même date, contresigné par M. Burgos, qui fixe les attributions des nouveaux chefs départementaux et leurs traitemens : ceux de la 1re classe jouiront de 9,000 fr., ceux de la 2e 8,000 fr., et ceux de la 3e 7,000 fr. »

Du 14. — Des nouvelles contradictoires arrivent de l'intérieur de l'Espagne. Selon les uns, Merino a licencié ses bandes; selon les partisans des carlistes, l'insurrection continue dans le royaume de Valence, et a éclaté dans le royaume de Léon et en Estramadure.

PAYS-PAS. — *Gand, 14 décembre.*

Nous ne serions pas étonnés que le ministère jetât d'abord, dans la fabrique, quelque somme d'argent, pour faire reprendre momentanément les travaux et obvier à la circonstance. Nous ne savons pas si quelques-uns de MM. les fabricans se laisseront prendre à ce piège, et verront dans les libéralités du gouvernement Lebeau, autre chose qu'un palliatif insidieux, et propre seulement, à reculer de quelques jours le désastre de la manufacture, pour le rendre plus sûr et moins réparable. Ce ne sont point des dons ou des aumônes que nos fabricans et leurs ouvriers sollicitent, c'est du travail, ce sont des débouchés; oui, du travail honorable; mais non ce travail des ateliers de charité, presque toujours onéreux à l'administration qui le procure; travail qui ressemble à une taxe des pauvres et qui épuise la commune pour prévenir les mauvais conseils de la faim. Notre fabrique veut travailler avec avantage pour le pays, avec profit pour elle-même. Si vous n'êtes pas en état de remplir ces conditions, de lui rendre ses anciens débouchés ou d'autres équivalens, retirez-vous : vous êtes des charlatans ou des traîtres.

Qu'on nous prouve que la Belgique peut exister sans une union intime, une fédération, si l'on veut, avec la Hollande, qui tient tous nos débouchés, toutes les embouchures de nos fleuves et de nos canaux, nous ne cesserons point pour cette cause d'estimer le plus grand, le plus probe et le plus respectable monarque des tems modernes; seulement nous nous abstiendrons de l'appeler, lui ou sa dynastie, à régner sur les Belges. Mais cette preuve, on ne nous la fournira pas; cette dynastie est notre seule planche de salut, le seul lien qui puisse nous rattacher à la Hollande, non pas comme accession, comme peuple conquis : mais comme nation, libre, distincte, indépendante, gouvernée par ses lois et ses magistrats, sous une monarchie commune et avec des avantages communs, en ce qui concerne les relations extérieures, le commerce et l'industrie. (*Messager.*)

Anvers, 14 décembre.

Le gouvernement vient de licencier la compagnie des mariniers et la compagnie des ouvriers maritimes. Cette mesure jette dans l'inactivité plus de 300 personnes qui resteront probablement sans ouvrage pendant tout l'hiver. Ce sont ces individus auxquels on a prêté un rôle fort actif dans les troubles qui ont eu lieu à Anvers depuis la révolution. Leur licenciement doit les réduire à la plus grande misère, et le commerce étant à peu près nul, ils ne peuvent espérer de l'ouvrage que vers le printems prochain. Il faut avouer que le ministère ne se montre guère reconnaissant envers des hommes qui l'ont si bien servi dans les désordres qu'il a au moins tolérés. Le général Buzen avait émis l'avis de conserver ces compagnies pendant l'hiver, craignant que leur licenciement ne devînt le prétexte de quelques nouveaux désordres; mais il n'a pas été écouté.

Avant-hier quelques-uns de ces individus se sont réunis, après avoir été déposer leurs armes à l'arsenal, et se sont mis à crier : *Vive le prince d'Orange* ! Ces mots étaient en même tems suivis de ceux-ci : *Vive Léopold, qui ne sait ni ne peut conserver ses troupes* !

Liége, 14 décembre.

Les ambassadeurs belges quittent sans raison plausible, sans explication raisonnable, sans remplacement ni arrêté, ni prévu, les capitales de Prusse et d'Autriche, quelques instans après l'arrivée à Bruxelles des agens discrets et réservés de l'Autriche et de la Prusse, observateurs plus incommodes que partisans sincères et officieux du nouvel ordre de choses.

La physionomie de ces personnages nous rappelle un rapprochement qui n'est pas sans intérêt, à plus de 40 ans de distance. Les états de Liége, à la suite de la commotion parisienne de 89, s'étaient insurgés contre le prince évêque. En ce tems-là, nous étions tout aussi dociles, tout aussi aveugles imitateurs de ce qui se faisait en France que nous le sommes aujourd'hui. Le prince évêque, moins confiant dans ses *trente cents hommes* que dans le secours des princes allemands, adresse à ceux-ci un pressant appel, et, de leur côté, les états, pour essayer d'aller au-devant de funestes préventions, envoient un agent à Berlin.

Alors, comme à présent, la diplomatie s'empresse d'intervenir pour arrêter les partis en présence. Le prince prudemment s'éloigne. Le roi de Prusse répond au message des états insurgés par l'envoi d'un chargé d'affaires. Les révolutionnaires voient dans cette démarche, qui n'est au fond qu'un moyen d'enquête, une reconnaissance anticipée. Ils se félicitent et chantent victoire; mais voilà qu'un beau jour, quand on croit le succès de la révolution assuré et le nouvel ordre de choses affermi, l'agent prussien disparaît et les troupes de l'empire envahissent la principauté pour y seconder le rétablissement du prince évêque.

Nous ne jurerions pas que la diplomatie de nos jours fût moins sournoise qu'elle ne l'était de ce tems. Nous ne voudrions pas affirmer davantage que la Prusse et l'Autriche fussent plus sincèrement attachées aux révolutions populaires de 1830 ou 33, qu'elles ne l'étaient à l'insurrection de 1789. Il y a parmi nous quelques esprits sceptiques qui ne se paient pas de vaines paroles et qui ne se laissent pas trop bénévolement aller aux apparences, qui croient qu'une leçon pour se faire attendre n'est pas pour cela perdue; ils prétendent avoir de bonnes raisons pour se confier à la fin... mais quelle fin? Attendons-la. (*Industrie.*)

Bruxelles, 14 décembre.

Douze mille ouvriers d'une seule ville, d'une seule industrie, viennent *réclamer la protection des représentans du peuple;* ils ont long-tems souffert, les malheureux; ils attendaient patiemment le bonheur qu'on leur avait promis. Enfin la mesure de leurs maux est comblée; ce n'est plus le bonheur qu'ils demandent, ce n'est pas même l'espérance de cette prospérité fantasmagorique qu'on avait fait briller à leurs yeux pour les conduire dans le précipice. C'est du travail, tant rude soit-il, qu'il leur faut; c'est le pain noir qu'ils arroseront de leurs sueurs, le pain qui empêchera de mourir, pendant quatre longs mois d'hiver, leurs femmes, leurs enfans.

Ils sont douze mille dont les bras doivent sauver de l'inanition vingt mille autres individus! Ils ont tout vendu, tout engagé; leur humble mobilier, la couverture qui doit défendre à peine leurs corps fatigués de l'inclémence des saisons, est chez le revendeur ou le lombard. Leurs vêtemens de fêtes, les vases qui servaient à préparer jadis les alimens plus sains et moins insipides ont pris le même chemin. Mais ces derniers sacrifices sont peu de chose; qu'a-t-on besoin d'habits de fêtes dans des jours de larmes? Il ne faut pas d'étuve ni de vases de cuivre pour préparer un repas dont un pain noir est le seul mets.

Eh bien! les représentans du peuple ont ainsi reçu les douleurs du peuple :

M. d'Huart, le rapporteur de la pétition, a commencé, après la lecture de cette pièce si simple et si touchante, que du reste il a fort bien lue, à élever des doutes sur l'authenticité des signatures et des croix comme marques, apposées au bas; elles sont pourtant bien lourdes, les croix que portent ces infortunés! Ensuite, M. d'Huart a demandé, au nom de la commission, le renvoi à la commission d'industrie et du commerce et au ministre de l'intérieur, pour obtenir des renseignemens sur la véracité des faits.

M. A. Rodenbach a demandé au ministre de la justice si des contre-maîtres n'avaient pas maltraité des ouvriers pour la faire signer.

M. Vanhoobrouk de Fienne a taxé d'exagération les misères que l'on déroulait sous les yeux de la chambre. Il a dit que c'était une misère factice, de même que la prospérité dont nous jouissions sous le gouvernement du bon roi Guillaume était factice. Ah! rendez-nous ce bonheur que vous dites avoir été illusoire; ne vaut-il pas mieux rêver que l'on est heureux, que de rêver les calamités et le dénuement?

M. Lardinois a traité ces clameurs de honteuses; elles sont, d'après lui, l'œuvre des privilégiés de l'ancien gouvernement qui puisaient dans les coffres de l'état... Pour consoler l'industrie cotonnière, pour engager les ouvriers de cette partie à supporter les maux qu'ils endurent, il leur annonce que les ouvriers de la draperie sont aussi malheureux qu'eux.

Etrange consolation qu'offre M. Lardinois à des infortunés, que de leur dire : Il est grand nombre de vos compatriotes aussi à plaindre que vous! Puis il parle longuement de la hausse de la matière première, de l'analogie des industries de Gand et de Verviers.

M. Lardinois se faisant avocat du ministère, attribue les do-

léances des ouvriers à un parti; la ville de Gand, selon lui, a toujours été un foyer de conspirateurs contre la *glorieuse révolution;* laissons-le parler : « C'est à Gand qu'est le foyer des libellistes qui répandent quotidiennement le mensonge et la calomnie contre les patriotes et l'ordre de choses actuel.

» Nos ennemis, furieux d'avoir échoué dans toutes leurs combinaisons liberticides, ont changé leur plan; ils veulent exciter les masses... C'est contre de pareilles tentatives que je m'élève et que j'appelle l'attention du gouvernement. L'exemple d'ouvriers excités à pétitionner peut devenir funeste....

» Que les ouvriers repoussent les excitations aux désordres dont ils sont toujours les premières victimes. »

Oui, M. Lardinois, ce dernier conseil est bon; mais il fallait le donner avant 1830, et les désordres dont ces malheureux sont les victimes ne les accableraient pas aujourd'hui; et y a-t-il désordre à pétitionner? c'était chose légale jadis; demandez plutôt aux vôtres. Ah! vous redoutez aujourd'hui les pétitions, expressions de la misère dont vous et les vôtres avez doté votre triste patrie, et pourtant ces pétitions sont inoffensives.

Loin de vouloir bouleverser votre loi fondamentale, votre constitution modèle, celle qui vous est présentée, c'est dans les formes voulues par cette sublime constitution; elle n'exige rien, elle exprime des besoins, une souffrance aiguë; ce ne sont pas des maux à venir seulement que l'on vous peint, ce sont des actualités; ce n'est pas une pétition de principes, c'est le cri de la faim qui retentit à vos oreilles.

Vous voudriez étouffer ce cri, vous en craignez le retentissement; vous redoutez que ceux qui souffrent et en silence, dans d'autres villes de la Belgique, du bonheur que la révolution leur a procuré, mêlent les accens de leur douleur à ceux qui déjà vous importunent; ah! ceci ne se peut, M. Lardinois, tous les malheureux ne se résignent pas ainsi; la plainte est permise, c'est le dernier soulagement de l'infortune; si elle devenait menaçante, la faute en serait à ceux dont les œuvres perfides ont désolé la Belgique. (*Lynx.*)

Du 15. — Un mémoire revêtu de la signature de 99 industriels cotonniers de Bruxelles, sur la situation de leur industrie, a été remis avant-hier à S. M.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 18 *décembre.*

La cour supérieure provisoire de justice du grand-duché de et à Luxembourg a, par arrêt du 7 de ce mois, ordonné que les assises du grand-duché, pour la quatrième session de l'année courante, s'ouvriront à Luxembourg le mardi, 7 janvier prochain, à neuf heures du matin, sous la présidence de M. le président du tribunal de première instance de l'arrondissement audit Luxembourg.

— Le 5 de ce mois, Nicolas Wagner, ouvrier maçon, travaillant d'habitude chez le sieur Bruch, à Luxembourg, se trouvait dans un cabaret près la faïencerie de Sept-Fontaines, à un quart de lieue de la ville. Deux ouvriers de cette fabrique, à la suite d'une légère dispute, ayant attaqué Wagner, ont exercé sur sa personne les traitemens les plus cruels. On peut dire littéralement qu'ils l'ont laissé pour mort sur la place; il a la tête fendue, bras et jambes cassés, et les côtes brisées; on s'attend à le voir expirer d'un moment à l'autre. Cette scène de Cannibales s'est passée sous les yeux d'un assesseur de la commune d'Eich, qui demeure dans une maison contiguë audit cabaret. Il est déplorable que ni l'autorité, présente sur les lieux, ni aucun habitant, ne se soit mêlé de l'affaire. Aujourd'hui encore, les auteurs de ce crime circulent librement; les faits n'ont pas été constatés et aucune poursuite judiciaire n'est commencée. La commune d'Eich est sous le régime du gouvernement belge.

— L'exposition des objets d'art et d'agrément fournis par la générosité des dames de la ville, et destinés à former une loterie dont le produit doit être consacré à l'établissement d'une école ouvrière à attacher à l'école gratuite de Sainte-Sophie, est fixée au dimanche 22, mardi 24, mercredi 25 et jeudi 26 de ce mois. Elle aura lieu dans une des salles de la société du *Cercle littéraire.* La salle sera ouverte aux jours indiqués, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à quatre heures de relevée. L'entrée est sur la place d'Armes. On percevra un droit d'entrée de 5 cents.

Le tirage de la loterie, composée de 800 numéros à raison de 50 cents le numéro, se fera le dimanche 29, à quatre heures de relevée.

On peut se procurer les billets de loterie dans la salle même de l'exposition, ou chez le secrétaire de la commission urbaine des écoles, M. le professeur Paquet.

Voici quelques passages de la pétition à la chambre, signée par *douze mille* ouvriers de la ville de Gand :

« Représentans du peuple!

Une portion non méprisable du peuple belge, les ouvriers, viennent réclamer votre protection.

Nous avons long-tems gardé le silence, nous avons long-tems espéré, et longue a été notre patience; mais enfin, la mesure de nos malheurs est comblée.

Durant les trois années qui viennent de s'écouler, nous avons été des mois entiers sans ouvrage, et le reste du tems nous n'avons pu travailler que pendant une partie de la journée. — Outre cela, beaucoup d'entre nous ont dû souffrir une diminution notable sur le prix de leurs journées.

Il est résulté de tout cela que nous avons été forcés de vendre ou mettre en gage dans les Lombards, d'abord nos habits de dimanche et les petits meubles qui garnissaient nos demeures, ensuite l'étuve et le pot de cuivre qui servaient à préparer nos alimens, enfin la couverture de laine, la couverture de nos femmes et de nos enfans!

Et maintenant que nous n'avons plus rien à vendre, que nous n'avons plus rien à donner en gage, nous voilà sans travail! Oui, représentans du peuple, sans travail et par conséquent sans pain! car notre modique salaire journalier était tout ce que nous possédions encore au monde.

Bien savons-nous que quelques grands messieurs, qui demeurent dans de belles maisons, qui tiennent table ouverte, qui goûtent toutes les jouissances de la vie, voudront peut-être étouffer la voix du pauvre ouvrier, et ne trouveront dans notre malheur qu'un sujet à moquerie; mais ils n'auront pas de crédit auprès de vous, car vous êtes de vrais patriotes, et nous avons foi dans votre amour pour la patrie.

Quelle est la cause de nos malheurs; nous l'ignorons. Comment, par quels moyens on peut nous secourir; nous l'ignorons encore.

Mais ce que nous savons, ce que nous savons avec certitude: c'est que nous ne voyons plus, comme autrefois, partir les lourds chariots, les vaisseaux de mer avec lesquels on transportait les marchandises, confectionnées par nous, vers les pays étrangers et vers des contrées lointaines situées au-delà des mers.

Ce que nous savons encore avec certitude, pour l'avoir entendu raconter mainte fois par ceux de nos camarades qui ont visité les pays étrangers, c'est qu'en France, en Angleterre et en Prusse il est impossible de trouver une seule aune de coton des Flandres, ou de tout autre marchandise belge; c'est que dans ces royaumes l'on ne porte pas d'autres vêtemens que ceux qui sont confectionnés avec des étoffes fabriquées dans le pays.

Tandis que nous voyons au contraire, nous voyons de nos propres yeux, que les boutiques des Flandres sont remplies de marchandises anglaises, françaises et suisses.

Et alors nous nous demandons : pourquoi ne fait-on pas ici comme en France, comme en Angleterre, comme en Prusse, où le commerce est florissant, où les fabriques sont florissantes? etc. »

On écrit d'Aix-la-Chapelle au *Journal de Luxembourg*, sous la date du 14 décembre :

« Les envoyés d'Autriche et de Prusse près le *gouvernement belge* apportent la plus grande discrétion dans leurs relations avec les hommes nouveaux dont ils sont entourés. Ils reçoivent avec une réserve marquée et avec une froideur extraordinairement polie les avances empressées et les obséquieuses adulations de ces hommes qui naguère affichaient toute la rudesse de l'esprit démagogique, et qui aujourd'hui, se croyant ancrés au sommet des grandeurs humaines, aiment à se frotter contre tout ce qui est oint d'un vernis aristocratique : c'est le propre des hommes faibles, vaniteux et despotes. La Belgique ne manque pas d'individus de l'espèce à la tête de sa machine gouvernementale, et si la fumée de l'encens avalée à grosses gorgées peut rendre un prince heureux, assurément Léopold n'a rien à envier aux plus fortunés potentats de l'Orient dont il possède d'ailleurs les qualités et les vertus les plus éminentes. Les deux *ambassadeurs allemands*, au milieu de ce monde assez étrange pour eux, et pénétrés d'ailleurs des motifs vrais de leur mission, sont fort circonspects et se sentent observés, entourés, espionnés. Ils n'ont pas encore expédié de courrier vers leurs cours respectives. Ils correspondent néanmoins d'une manière assez active avec l'Allemagne. Les dépêches sont portées par des agens sûrs vers Aix-la-Chapelle, et de là elles sont dirigées, par la voie ordinaire de la poste, vers leur destination. L'attention publique se porte naturellement sur ces petits incidens qui prêtent à des conjectures et à des conséquences en rapport avec la solution de la question belge. Un autre sujet de commentaires, c'est l'éloignement des envoyés belges du théâtre où vont être discutés les graves intérêts des dynasties allemandes; éloignement que les jour-

naux orangistes ont le tort de regarder comme l'effet d'un renvoi, tandis qu'il n'est que la suite des ordres formels du gouvernement belge, auquel cette mesure a été demandée comme étant d'ordre et de convenance politique. Il n'y aurait pas, en effet, pour eux, d'autre rôle à jouer sur la scène diplomatique ou plutôt près de la scène diplomatique qui va s'ouvrir en Allemagne, que celui de témoins indiscrets. Ils resteraient entièrement isolés dans ce mouvement, et réduits à l'état d'automates sans participation même aux divertissemens officiels des représentans des souverains. Car, soyez persuadé que le congrès de 1834 marchera tout en dansant, et que le mot si connu du spirituel prince de Ligne ne sera plus applicable qu'à moitié. On a hâte d'en finir avec toutes les questions. L'Europe est plus attentive que jamais aux événemens, et depuis trois ans son impatience est à des épreuves telles que les cabinets les moins empressés ne peuvent se dissimuler les complications et les embarras inséparables d'un plus long retard à prononcer enfin la grande solution d'où va dépendre la nouvelle assiette du repos et des intérêts de tant de nations. »

ARRÊTÉ

Portant publication de la réduction du droit sur les Eaux-de-Vie fabriquées à Luxembourg, déterminée par Sa Majesté.

Luxembourg, le 13 décembre 1833.

La commission de gouvernement du grand-duché de Luxembourg,

Vu la dépêche de M. le référendaire intime de S. M. pour les affaires du grand-duché, en date du 4 décembre courant, n° 7, faisant savoir qu'il a plu au roi d'approuver la proposition qui lui a été faite par la commission, de réduire, à partir du 1er janvier prochain, l'accise sur les eaux-de-vie qui se fabriqueront dans l'intérieur de la ville de Luxembourg, à la somme de trois florins par baril;

Arrête :

Art. 1er. La disposition royale qui précède sera portée à la connaissance du public par voie d'affiches dans les deux langues.

Elle sera en outre insérée au Mémorial administratif et législatif du grand-duché.

2. Des expéditions du présent seront adressées à M. le directeur des contributions directes, des droits d'entrée et de sortie et des accises, et à M. le bourgmestre de la ville de Luxembourg, afin d'exécution chacun en ce qui le concerne.

La Commission de Gouvernement, De Goedecke, président.

Par la Commission : Gellé, secrétaire-général.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

En vente chez J. Lamort, place d'Armes, à Luxembourg:

Ueber

die politische Lage

des Großherzogthums Luxemburg.

Eine Flugschrift

des Herrn Schrobilgen.

Aus dem französischen ins deutsche übertragen von einem katholischen Geistlichen der Stadt Luxemburg.

Brochure in-8°. — Prix : 20 cents.

ADJUDICATION PUBLIQUE,

à 10 années de crédit et sans frais,

DE L'HOTEL DE LUXEMBOURG,

D'UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS, JARDINS, TERRES ET PRAIRIES,

A Luxembourg.

Le jeudi, 19 décembre 1833, à deux heures après midi, le sieur Nicolas Schrobilgen, propriétaire à Luxembourg, fera vendre publiquement, à dix années de crédit, sans frais et sous d'autres conditions très-favorables à l'acquéreur, les immeubles ci-après; savoir :

1. Une double maison située à Luxembourg, rue de l'Eau, n° 371, connue sous le nom de *Café Français*, aujourd'hui *Hôtel de Luxembourg*, avec grande salle de danse, salle de billard, salle à manger et autres appartenances, tant au rez-de-chaussée qu'aux premier et second étages, grande cour avec porte cochère, écuries, remises, terrasses, caves et greniers, et autres aisances et dépendances, le tout dans le plus bel état.

2. Un jardin situé à Clausen, près Luxembourg, appelé *Jardin Schrobilgen*, avec un établissement de bains contenant douze cabinets, autant de baignoirs, et une salle de réunion; le jardin composé de plusieurs terrasses avec salle de danse, plusieurs cabinets, cuisine, caves, réservoir, grenier et logemens.

3. Un autre jardin à côté du précédent, composé de plusieurs terrasses, un petit bâtiment, caveau, grenier, gloriettes, charmilles. Ces deux jardins, plantés d'arbres fruitiers de la meilleure espèce, sont en plein rapport.

4. Une prairie située au même Clausen, au bas desdits jardins, arrosée par la rivière dite l'Alzette, ce qui en augmente considérablement le rapport.

5. Différentes pièces de terres au lieu dit Fetchenhoff.

L'adjudication aura lieu dans l'une des salles dudit hôtel de Luxembourg, occupé par le sieur Hastert.

Pour avoir de plus amples renseignemens, les amateurs sont priés de s'adresser à M. Munchen, avocat, ou au notaire François, soussigné.

Luxembourg, le 14 novembre 1833.

François, notaire, Grand'rue, n° 129.

Par jugement rendu le 26 novembre dernier, le tribunal de l'arrondissement de et à Luxembourg a déclaré l'absence de *Bernard Grosjean* et de *Jacques Grosjean*, ci-devant tailleurs d'habits à Luxembourg, et a envoyé le sieur Jacques Schlexer, tonnelier dans la même ville, en possession provisoire des biens délaissés par les absens.

VENTE PUBLIQUE

D'UNE MAISON D'HABITATION,

SITUÉE A LUXEMBOURG,

Rue de Marie-Thérèse, n°. 476, à crédit et sans frais.

Lundi, 30 décembre courant, à deux heures de relevée, il sera procédé à la requête du sieur Dominique Funck, boulanger, demeurant à Luxembourg, à la vente à l'enchère, à crédit, sans frais et sous d'autres conditions très-favorables, d'une Maison d'habitation, située en cette ville de Luxembourg, rue de Marie-Thérèse, n°. 476, entre le sieur Deltsch, d'un côté, le sieur Martin, tailleur d'habits, de l'autre.

Cette Maison, avantageusement située, pour tout genre de commerce, dans un des quartiers les plus populeux de cette ville, est également à vendre hors mains avant l'époque ci-dessus fixée pour la vente publique.

S'adresser, pour plus amples renseignemens, au propriétaire même ou au notaire soussigné.

La vente aura lieu dans la maison même.

Luxembourg, le 10 décembre 1833. J. Funck, Not.

VENTE

D'UNE BELLE MAISON,

SISE A BETTEMBOURG.

Lundi, 23 du courant mois de décembre, vers dix heures du matin, la demoiselle Anne Weyland et les époux Poncin, vendront à l'enchère, à plusieurs années de crédit et sous d'autres conditions très-favorables :

La Maison, connue sous le nom de Kiessershaus, avec grange et écuries, jardin et enclos y attenant, située à Bettembourg, près de l'église. Cette maison, propre à toute espèce de commerce, est couverte en ardoises et contient quatre places au rez-de-chaussée, cinq places au premier étage, caves et greniers, le tout dans le meilleur état.

La vente aura lieu dans ladite maison.

Bettembourg, le 7 décembre 1833. Hanno, not.

Oeffentliche Versteigerung

eines geräumigen Wohnhauses,

zu Bettemburg.

Am Montage, den 23. des laufenden Monats Dezember, gegen 10 Uhr des Morgens, werden die Eheleute Poncin, und Anna Weiland, auf mehrere Jahre Borg, und unter andern sehr günstigen Bedingnissen, durch öffentliche Versteigerung verkaufen:

Das sogenannte Kiessers-Haus, sammt Scheuer und Stallungen, und den daran hangenden Garten und Wiese, gelegen zu Bettemburg, nächst bei der Pfarrkirche; dieses Haus ist zu jeder Handthierung eigen; es ist mit Schiefer gedeckt, und enthält, auf ebener Erde, 4 Plätze, und am ersten Stockwerke 5 Plätze, daneben Speicher und Keller, alles in dem besten Zustande.

Die Versteigerung wird in gemeldetem Hause statt haben.

Bettemburg, den 7. Dezember 1833. Hanno, Notar.

Ankündigung. — Am Montage, 23ten des laufenden Monats Dezember, um 10 Uhr Morgens, wird Herr Jacob Funck, Notar und Eigenthümer zu Luxemburg, 50 Stück fette Schweine, den Letzt- und Meistbietenden, auf Borg bis zum künftigen 11ten November, zuschlagen lassen.

Die Versteigerung wird auf dem Spittelhof, nächst Flaxweiler, Statt finden.

Luxemburg, den 17ten Dezember 1833. J. Funck, Notar.

Nachricht.

Aus freier Hand zu verkaufen, und unter sehr annehmlichen Bedingungen, ein schönes, doppeltes Wohnhaus, mit drei Speicher, zwei Keller, drei Cisternen, Hof, Stallung für 10 Stück Pferde, alles in bestem Zustande und zu jeder Handthierung geeignet, gelegen allhier in Luxemburg, Arsenal-Straße, mit N° 104 bezeichnet, zwischen Herrn Pfinder, Bäckermeister, und Herrn Schlexer, eigenthümlich der Dame Wittwe und Erben des verlebten Herrn Dominique Reuter.

Um mehrere Auskunft, sind Liebhaber gebeten, sich an den Herrn Notar Majerus, von Luxemburg, zu verwenden.

Majerus, Notar.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.